

PAR COURRIEL

Québec, le 16 septembre 2022

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 17 août 2022

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 17 août dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants :

- Décisions rendues par l'Office de la protection du consommateur suite aux plaidoyers de culpabilité en ce qui concerne :
 - o Kellogg's (coloriages et bricolages Rice Krispies) en date du : 25 février 2015 ;
 - o Coca-Cola (commandite et placement de produit Fanta dans un jeu d'eau à La Ronde) en date du : octobre 2015 ;
 - o Maple Leaf (publicité télévisée des saucisses Top Dogs) en date du : 19 juin 2012 ;
 - o McDonald's (publicité télévisée dans l'émission Ciné-Cadeau) en date du : 20 juillet 2009 ;
 - o Burger King (prime-jouets) VivaPinataAffiche en date du : 8 mai 2009 ;
 - o General Mills (site internet des céréales sucrées Lucky Charms) en date du : 25 février 2009 ;
 - o Saputo (campagne de promotion de muffin Igor) Igor_Overall Saputo en date du : 26 janvier 2009.

Vous avez également précisé, lors d'un entretien téléphonique tenu le 29 août avec Nicholas Toupin, conseiller en accès à l'information, que votre demande vise à obtenir les constats d'infraction que nous détenons en lien avec votre requête.

En réponse à votre demande, nous vous transmettons les constats d'infractions requis. Toutefois, sachez que nous ne disposons pas de constat d'infraction correspondant à la description que vous faites relativement au dossier Maple Leaf (infractions liées aux saucisses Top Dogs).

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Marjorie Théberge
Responsable de l'accès à l'information

p. j.